

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CAGNES-SUR-MER**

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

***APPROUVE EN SEANCE DU 25 FEVRIER 2025
AFFICHE LE 26 FEVRIER 2025***

Le dix décembre deux mille vingt-quatre à 17 heures 00, le conseil d'administration, convoqué le quatre décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Noëlle PALAZZETTI, Vice-Présidente du CCAS.

PRÉSENTS :

Mme Sarah LESCANE, Mme Noëlle PALAZZETTI, M. Sébastien SALAZAR, Mme Marie ROFIDAL, Mme Annie ROSELIA, Mme Aurélie GUIRADO-ARNAUDO, Mme Isabelle UTRAGO, Mme Myriam HORNEZ-ELMOZNINO, Mme Marcelle CHANVILLARD, Mme Gisèle DECONINCK, Mme Maria BRUNI, Mme Anne Mary ASCHERI.

POUVOIRS RECUS DE :

M. Louis NÈGRE à Mme Noëlle PALAZZETTI, M. Sébastien SALAZAR à Mme Marcelle CHANVILLARD jusqu'à son arrivée, M. Cédric TARDITTI à Mme Myriam HORNEZ-ELMOZNINO.

ABSENTS :

M. Philippe TOUZEAU-MENONI, Mme Michelle COUTELLE-LAFARGE, Mme Brigitte CALLES-GARRIGUES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Alain TONINI, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale, est chargé des fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

QUORUM :

10 membres présents à l'ouverture de la séance, soit la majorité des membres sur les 17 en exercice.

* * *

Madame la Vice-Présidente déclare la séance ouverte à 17 heures 05 et procède à l'appel des présents.

* * *

Arrivée de Mme Marie ROFIDAL à 17h25
Arrivée de M. Sébastien SALAZAR à 17h45

01) ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Madame la Vice-Présidente expose : « *Tout le monde a pris connaissance du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2024. Y a-t-il des questions à ce sujet ?* » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2024.

02) COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame la Vice-Présidente expose : « *Nous retrouvons le traditionnel compte rendu des décisions prises depuis la dernière séance.*

Comme vous le savez le conseil d'administration a donné des délégations de pouvoirs à la commission permanente et à la vice-présidente.

Concernant la commission permanente, elle s'est réunie 2 fois et a examiné 2 demandes d'aide financières qui ont reçu un avis favorable.

Le CCAS a octroyé 714,59 € et les associations partenaires (ASF, Croix Rouge, Secours Catholique et Secours Populaire) 1 239,00 € soit un montant total de 1 953,59 €.

Je vous rappelle que l'association « Restaurant du Cœur » participe également sous la forme d'aide alimentaire.

1 appartement à la résidence-autonomie « La Fraternelle » a été attribué.

Concernant les pouvoirs confiés à la vice-présidente, sur la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 novembre 2024, 23 demandes d'aide sociale légale ont obtenu un avis favorable.

Elles concernent l'aide-ménagère (3), la demande d'Allocation Solidarité Personne Âgée (1), le placement en EHPAD (14), le placement en foyer d'hébergement pour personnes handicapées (3), le placement en foyer logement (1), et la prestation de portage de repas (1).

Sur la même période, 16 demandes de domiciliation ont toutes obtenues un avis favorable,

1 019 chèques ont été délivrés pour un montant total de 8 152,00 €.

Concernant les contrats, conventions et décisions : 1 décision a été prise pour la nomination de mandataires agents de caisse pour le Centre d'Hébergement d'Urgence, et 1 convention de prestation de services pour les missions de gardiennage du Centre d'Hébergement d'Urgence a été signée pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 1^{er} avril 2025.

Il n'y a pas eu de Marché A Procédure Adaptée (MAPA) depuis le dernier conseil.

Ce compte rendu ne donne pas lieu à vote, avez-vous des questions ? » [Pas de question].

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, atteste avoir pris connaissance de l'ensemble de ces décisions.

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Les deux questions suivantes concernent les budgets 2025. En attendant le vote du budget primitif, il est nécessaire, comme chaque année, de procéder à des ouvertures anticipées de crédits pour pouvoir procéder aux premiers paiements de dépenses d'investissement.* »

03) BUDGET PRINCIPAL DU CCAS : OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS A LA SECTION D'INVESTISSEMENT ANNEE 2025

Madame la Vice-Présidente expose : « *Pour le budget principal du CCAS, la limite autorisée est de 425 567,80 €.*

Je vous propose d'autoriser l'ouverture de crédits pour l'année 2025 sur les chapitres et pour les montants mentionnés au rapport de présentation qui vous a été transmis.

Avez-vous des questions à ce sujet ? » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise l'ouverture par anticipation sur le budget 2025 des crédits proposés.

04) BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE-AUTONOMIE « LA FRATERNELLE » : OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS A LA SECTION D'INVESTISSEMENT ANNEE 2025

Madame la Vice-Présidente expose : « *Pour ce budget annexe, le montant limite autorisé est de 7 410,50 €.*

Je vous propose d'autoriser l'ouverture de crédits pour l'année 2025 selon les modalités indiquées dans le rapport de présentation qui vous a été transmis.

Avez-vous des questions à ce sujet ? » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise l'ouverture par anticipation sur le budget 2025 des crédits proposés.

05) ABROGATION DE LA DELIBERATION DE CREATION DU POSTE DE GESTIONNAIRE PLANNING

Madame la Vice-Présidente expose : « *Pour rappel, pour faire suite au départ de l'agent occupant le poste de gestionnaire planning, le conseil d'administration en date du 11 juin 2024 a créé un poste de gestionnaire administratif polyvalent en remplacement.*

Ce poste de gestionnaire planning n'existant plus dans notre organigramme, il a été demandé au Comité Social Territorial d'autoriser sa suppression. Ce dernier ayant émis un avis favorable en date du 29 novembre dernier, je vous propose donc d'abroger la délibération de création de ce poste de gestionnaire planning.

Avez-vous des questions à ce sujet ? » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise l'abrogation de la délibération N° 23-57 du 29 juin 2023 et modifie le tableau des emplois et des effectifs.

06) ABROGATION DE LA DELIBERATION DE CREATION DU POSTE DE GESTIONNAIRE DES RESSOURCES HUMAINES DE CATEGORIE C

Madame la Vice-Présidente expose : « *Cette question repose sur le même principe que la question précédente.*

Un poste de gestionnaire avait été créé en catégorie C pour permettre le recrutement d'un agent. Puis un nouveau poste en catégorie B avait été créé afin de permettre la nomination de cet agent suite à une réussite à un concours.

Ce poste en catégorie C faisant doublon, il a été demandé au Comité Social Territorial d'autoriser sa suppression. Ce dernier ayant émis un avis favorable en date du 29 novembre dernier, je vous propose d'abroger la délibération de création du poste de gestionnaire des ressources humaines de catégorie C.

Avez-vous des questions à ce sujet ? » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise l'abrogation de la délibération N° 24-07 du 16 janvier 2024 et modifie le tableau des emplois et des effectifs.

07) ABROGATION DE LA DELIBERATION DE CREATION DE 5 AGENTS DE SERVICE A « LA FRATERNELLE »

Madame la Vice-Présidente expose : « *Cette question concerne une délibération du 27 mars 1987 qui a créé 5 emplois d'agents de service à « La Fraternelle ». Cette dernière tenant compte d'anciennes réglementations, il convient de l'abroger pour pouvoir créer de nouveaux postes en rapport avec les cadres d'emplois et les missions actuelles.*

Il a été demandé au Comité Social Territorial d'autoriser ces suppressions. Ce dernier ayant émis un avis favorable en date du 29 novembre dernier, je vous propose d'abroger la délibération de création de 5 agents de service à « La Fraternelle ».

Avez-vous des questions à ce sujet ? » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise l'abrogation de la délibération N° 74 du 27 mars 1987 et modifie le tableau des emplois et des effectifs.

08) TRANSFORMATION DU POSTE DE RESPONSABLE DE LA DIRECTION DE LA VIE DES SENIORS ET AUTONOMIE

Madame la Vice-Présidente expose : « *Le poste actuellement occupé par l'agent responsable de la direction de la vie des seniors et autonomie a été créé par délibération en 1981 en tant que responsable du service d'aide-ménagère.*

Aussi, pour être en adéquation avec l'organigramme et les missions effectuées par cet agent, je vous propose d'autoriser la transformation de ce poste en responsable de la direction de la vie des seniors et autonomie suivant les modalités indiquées dans le rapport de présentation qui vous a été transmis. Et de ce fait, d'abroger la délibération de 1981.

Avez-vous des questions à ce sujet ? » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise l'abrogation de la délibération N° 614 du 23 octobre 1981, transforme l'emploi, modifie le tableau des emplois et des effectifs et inscrit les crédits correspondants au budget.

09) TRANSFORMATION DU POSTE DE RESPONSABLE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE ET DES FOYERS-RESTAURANTS

Madame la Vice-Présidente expose : « *Cette question est du même ordre que la précédente. En effet, le poste actuellement occupé par l'agent responsable à « La Fraternelle » a été créé par délibération en 1985 en tant que responsable des clubs du 3^{ème} âge, puis modifié par délibération en 2023.*

Comme précédemment, pour être en adéquation avec l'organigramme et de tenir compte des évolutions réglementaires, je vous propose de transformer ce poste, et de ce fait d'abroger les deux délibérations précédentes.

Avez-vous des questions à ce sujet ? » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise l'abrogation des délibérations N° 40 du 5 juin 1985 et N° 23-56 du 29 juin 2023, transforme l'emploi, modifie le tableau des emplois et des effectifs, et inscrit les crédits correspondants au budget.

10) CREATION D'UN POSTE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF A LA RESIDENCE AUTONOMIE

Madame la Vice-Présidente expose : « *Toujours au niveau de la résidence-autonomie, et toujours pour être en adéquation avec notre organigramme et les missions occupées, je vous propose de créer un poste de gestionnaire administratif en remplacement du poste d'agent d'accueil.*

Avez-vous des questions à ce sujet ? » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise la création d'un poste de gestionnaire administratif à la résidence-autonomie, modifie le tableau des emplois et des effectifs, et inscrit les crédits correspondants au budget.

11) TRANSFORMATION DU POSTE DE GESTIONNAIRE MAINTIEN A DOMICILE / PORTAGE DE REPAS

Madame la Vice-Présidente expose : « *Le poste actuellement occupé par l'agent a été créé par délibération en 1998 sur un grade d'agent administratif.*

Toujours dans le but d'être en adéquation avec l'organigramme et les missions effectuées, je vous propose de transformer ce poste, et d'abroger la délibération de 1998.

Avez-vous des questions à ce sujet ? » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise l'abrogation de la délibération N° 98-67 du 13 novembre 1998, transforme l'emploi, modifie le tableau des emplois et des effectifs, et inscrit les crédits correspondants au budget.

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Les questions suivantes relatives à la création de postes (numéro 12 à 16) sont la contrepartie des suppressions évoquées à la question numéro 7.* »

12) CREATION D'UN POSTE DE SECOND DE CUISINE AU FOYER-RESTAURANT « LA FRATERNELLE »

Madame la Vice-Présidente expose : « *Toujours dans l'optique d'améliorer le service fourni par notre établissement, je vous propose, au foyer-restaurant « La Fraternelle », de créer un poste de second de cuisine. Il viendra accompagner le chef de cuisine dans la production de repas, et il pourra également le remplacer en cas d'absence.*

Avez-vous des questions à ce sujet ? »

Madame Isabelle UTRAGO : « *On espère que la qualité de la cuisine sera aussi bonne que le précédent car il paraît que c'est très bon.* »

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Il ne s'agit pas de remplacer le cuisinier actuel, c'est un second qui va l'accompagner pour continuer à garantir la qualité des repas surtout que le nombre continue d'augmenter.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise la création d'un poste de second de cuisine, modifie le tableau des emplois et des effectifs, et inscrit les crédits correspondants au budget.

13) CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE RESTAURATION AU FOYER-RESTAURANT « LA FRATERNELLE »

Madame la Vice-Présidente expose : « *Le poste d'agent de restauration aura pour mission d'accompagner les usagers, de participer à la production des repas, de procéder au service en salle, et de réaliser l'entretien des locaux et du matériel.*

Je vous propose donc d'autoriser la création de ce poste.

Avez-vous des questions à ce sujet ? » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise la création d'un poste d'agent de restauration, modifie le tableau des emplois et des effectifs, et inscrit les crédits correspondants au budget.

14) CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE RESTAURATION AU FOYER-RESTAURANT « LA FRATERNELLE »

Madame la Vice-Présidente expose : « *Mêmes missions que la question précédente. Vous l'avez compris, on double ce poste pour améliorer le service et aussi pouvoir palier aux éventuelles absences.*

De ce fait, je vous proposer d'autoriser à nouveau la création d'un poste d'agent de restauration.

Avez-vous des questions à ce sujet ? »

Madame Myriam HORNEZ-ELMOZNINO : *« C'est la même que la question numéro 13, pourquoi on en fait deux ? »*

Madame Noëlle PALAZZETTI : *« Oui il y a deux agents, et il faut donc 2 délibérations. »*

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise la création d'un poste d'agent de restauration, modifie le tableau des emplois et des effectifs, et inscrit les crédits correspondants au budget.

15) CREATION D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT A « LA FRATERNELLE »

Madame la Vice-Présidente expose : *« Le poste d'agent polyvalent aura pour missions d'accompagner les usagers, de procéder au dressage des tables et au service en salle. Il pourra également participer à la mise en place des prestations d'animation. L'entretien de la résidence et de la lingerie lui sera également confié.*

Je vous propose d'autoriser la création de ce poste.

Avez-vous des questions à ce sujet ? » [Pas de question] *« Je mets aux voix. »*

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise la création d'un poste d'agent polyvalent, modifie le tableau des emplois et des effectifs, et inscrit les crédits correspondants au budget.

16) CREATION D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT A « LA FRATERNELLE »

Madame la Vice-Présidente expose : *« Comme pour les questions précédentes sur le poste d'agent de restauration, et pour les mêmes raisons, on double également le poste d'agent polyvalent.*

Je vous propose à nouveau d'autoriser la création d'un poste d'agent polyvalent.

Avez-vous des questions à ce sujet ? » [Pas de question] *« Je mets aux voix. »*

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise la création d'un poste d'agent polyvalent, modifie le tableau des emplois et des effectifs, et inscrit les crédits correspondants au budget.

17) TRANSFORMATION D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT AU FOYER-RESTAURANT « AU BON ACCUEIL »

Madame la Vice-Présidente expose : *« Le poste actuellement occupé par l'agent au foyer-restaurant « Au Bon Accueil » a été créé par délibération en 2023 sur le grade spécifique d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.*

Toujours dans le but d'être en adéquation avec l'organigramme et les missions effectuées, je vous propose de transformer ce poste, et d'abroger la délibération de 2023.

Avez-vous des questions à ce sujet ? » [Pas de question] *« Je mets aux voix. »*

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise l'abrogation de la délibération N° 23-59 du 29 juin 2023, transforme l'emploi, modifie le tableau des emplois et des effectifs, et inscrit les crédits correspondants au budget.

18) ADOPTION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Madame la Vice-Présidente expose : « *Vous l'avez remarqué tout au long de l'année, et comme nous venons de le faire lors de cette séance, le conseil d'administration adopte des délibérations pour la création, la suppression, ou la transformation de postes.*

Tous ces événements sont retracés dans un tableau appelé tableau des emplois et des effectifs qui permet la transparence des postes ouverts, pourvus ou non pourvus.

Je vous propose donc d'adopter le tableau qui vous a été joint et qui donne la vision des postes au 1^{er} novembre 2024. Ce dernier a été présenté au Comité Social Territorial du 29 novembre dernier.

Avez-vous des questions à ce sujet ? » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le tableau des emplois et des effectifs présenté, et inscrit les crédits correspondants au budget.

19) ADOPTION DU REGIME D'ASTREINTES POUR LES TRAVAILLEUR SOCIAUX INTERVENANTS SUR LA MISSION « VIOLENCES INTRA FAMILIALE » (VIF)

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *En préambule de cette question, je vous rappelle que nous avons créé un point femme depuis quelques mois. Cette dernière fait suite à ma demande auprès de Monsieur le Maire après les féminicides qui ont été commis à Cagnes-sur Mer.* »

Madame la Vice-Présidente expose : « *Lors de la séance du 2 avril 2024, le conseil d'administration a autorisé la création d'un poste d'assistant socio-éducatif pour exercer les fonctions de travailleur social, chargé de mission violence intra familiale.*

Pour exercer ces missions, il a été mis en place un numéro de téléphone communiqué aux partenaires en cas de nécessité pour tous besoin en dehors des horaires habituels de travail.

Ainsi, l'agent d'astreinte peut apporter une réponse à tout moment aux professionnels du secteur (en soirée, le week-end, les jours fériés).

Or, à ce jour, les modalités de gestion du régime d'astreinte qui ont été adoptées par délibérations en 2009 et 2018, concernent uniquement les services de portage de repas, d'aide à domicile, et la résidence-autonomie.

Il convient donc de compléter ces délibérations afin de pouvoir traiter les astreintes de l'agent chargé de la mission violences intra familiale.

Je vous propose donc d'autoriser l'ajout de cette nouvelle astreinte selon les modalités décrites dans le rapport qui vous a été soumis.

Avez-vous des questions à ce sujet ? » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, complète les délibérations susvisées par le nouveau régime d'astreinte à compter du 1^{er} janvier 2025, dans les conditions énumérées.

20) ADOPTION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DU CCAS AUX AGENTS POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Madame la Vice-Présidente expose : « Depuis 2013 le CCAS participe à la protection sociale complémentaire des agents pour la garantie santé, par le biais d'un versement sur la paye de décembre d'un montant de 240 euros (soit 20 euros par mois)

Une nouvelle réglementation vient compléter ce dispositif en instaurant l'obligation de participer également au risque prévoyance.

Le Comité Social Territorial du 29 novembre dernier a rendu un avis favorable sur la mise en place d'une participation à hauteur de 7 euros par mois à compter du 1^{er} janvier 2025 dans les conditions indiquées dans le rapport qui vous a été transmis.

Je vous propose donc d'adopter le principe que le CCAS participera au financement des cotisations des agents pour leur contrat de prévoyance.

Avez-vous des questions à ce sujet ? » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la participation du CCAS au financement des cotisations des agents pour le risque prévoyance labellisé, dans les conditions énumérées.

21) ACTIVITES DE LOISIRS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES : PROGRAMMATION ET PARTICIPATION FINANCIERE LAISSEE A LA CHARGE DES USAGERS

Madame la Vice-Présidente expose : « Au cours de l'année de nombreuses manifestations, destinées à favoriser les contacts et échanges entre les personnes retraitées ou handicapées, sont organisées par le CCAS. Ces manifestations dépendent d'un calendrier touristique qu'il est difficile de connaître à l'avance avec précisions. »

Les sorties retenues avec le programme détaillé sont indiquées dans la note que vous avez reçue :

- 16/01/2025 → Sortie journée au lycée Hôtelier Nice
59,35 € pour les résidents Cagnois / 61,35 € pour les résidents hors commune,
- 17/02/2025 → Sortie journée à Gillette
53,30 € pour les résidents Cagnois / 55,30 € pour les résidents hors commune,
- 27 et 28/02/2025 → Séjour de 2 jours en Italie
198,50 € pour les résidents Cagnois / 200,50 € pour les résidents hors commune
Un supplément de 25 € sera demandé pour une chambre particulière
- 29/03/2025 → Spectacle Celtic Legends à Nikaïa
55,25 € pour les résidents Cagnois / 57,25 € pour les résidents hors commune,

Je vous propose d'adopter ces sorties et ces tarifs.

Avez-vous des questions à ce sujet ? » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'intégralité des propositions formulées par sa Vice-Présidente, e décide de retenir les tarifs proposés.

Madame la Vice-Présidente : « Voilà nous en avons fini avec les questions traditionnelles, il reste une question diverse en rapport avec le RSU de l'année 2023.

Le RSU c'est le Rapport Social Unique. Il s'agit d'une synthèse des principaux indicateurs relatif au personnel décrivant la situation au 31 décembre. Il est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021 en remplacement du bilan social.

Ces indicateurs ont été présenté au Comité Social Territorial du 29 novembre dernier et il doit également faire l'objet d'une information auprès de du conseil d'administration.

Je vais vous communiquer les principaux indicateurs qui ressortent de cette synthèse.

On constate que 80 % des 49 agents en poste sont des fonctionnaires, et que la majorité est de catégorie C.

La filière médico-sociale est la plus représentée avec 43 % de l'effectif.

Effectif qui est majoritairement féminin avec 85 % des agents.

L'âge moyen des agents est de 52 ans.

Les dépenses de personnel représentent 44,65 % du budget et la rémunération des fonctionnaires comporte une part de prime et indemnité de 17,21 %

On note également un nombre de jours d'absence pour tout motif médical important de 39,8 jours, néanmoins ce nombre est en baisse par rapport à 2022 (61 jours).

A noter qu'un agent a été en accident de travail toute l'année en suite d'un accident de la circulation et 2 agents en maladie ordinaire qui ont subi des interventions chirurgicales ayant entraîné une absence de plusieurs mois en 2023 et la quasi-totalité de 2024

4 accidents de travail ont été enregistrés dans la période, ils sont consécutifs à des accidents de trajets, 1 à vélo et 3 à pied.

91 % des agents ont suivi une formation.

Le montant des participations pour la protection sociale complémentaire s'est élevé à 6 160 euros soit en moyenne 246 euros par agent.

Voilà pour ces quelques éléments sur le personnel du CCAS au 31 décembre 2023. Cette question ne donne pas lieu à vote. Vous pourrez retrouver le document de synthèse en ligne sur le site internet du CCAS d'ici quelques jours.

Avez-vous des questions à ce sujet ? » [Pas de question]

Madame la Vice-Présidente : « Nous en avons donc fini avec ce dernier conseil d'administration de l'année, je vous remercie toutes et tous pour votre participation.

Est-ce que vous avez d'autres questions ? » [Pas de question]

La séance est levée à 18h15.

Pour le Maire, Président,
Et par délégation,
La Vice-Présidente,



Noëlle PALAZZETTI



Le secrétaire de séance,



Alain TONINI

